# **PAYRIN-AUGMONTEL:**

# (Crèche et passerelle associative)

Accueil de 20 enfants de 2 mois à 2 ans (crèche) et de 2 ans à 4 ans (passerelle), du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Place de la Mairie 81660 PAYRIN-AUGMONTEL 05.63.98.62.62

assolospitchounets@orange.fr

# PONT DE L'ARN - BOUT DU PONT DE L'ARN

# (Multi accueil associatif)

Accueil de 20 enfants de 2 mois 1/2 à 2 ans. du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30 19 avenue P. Cormouls 81660 PONT DE L'ARN Tél: 05.63.61.83.96 Mail:asso123soleil@sfr.fr

# (Multi accueil associatif)

Accueil de 20 enfants de 2 ans à 4 ans, du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h30 et le mercredi de 8h30 à 12h30 05.63.61.23.72



passerelle.pont@orange.fr

# **SAINT AMANS SOULT:**

# (Multi accueil associatif)

Accueil de 24 enfants de 2 mois à 5 ans révolus, du lundi au vendredi de 7h00 à 18h15. Club 3/5 ans le mercredi et les vacances scolaires Allée de la Traverse

81240 SAINT-AMANS-SOULT

05.63.98.47.63

@lapetiteloco@orange.fr

# INFORMATIONS PRATIQUES

Le RPE de la Montagne Noire est à votre disposition :

- Matinées d'animations : 3 à 4 fois par semaine
- Accueil administratif et permanence téléphonique :
  - lundi / mardi / jeudi de 13h30 à 17h00
  - o mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h





05 63 97 75 80 ou 07 56 38 18 72 rpe.montagnenoire@serenitarn.fr www.serenitarn.fr

104 avenue de Toulouse 81200 Aussillon



# Les différents modes de garde

Sur les communes : d'Aiguefonde, Albine, Aussillon, Bout du Pont de l'Arn, Labastide Rouairoux, Lacabarède, Mazamet, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Rouairoux, St-Amans-Soult, Saint-Amans-Valltoret, Sauveterre, Le Vintrou, Le Rialet







Ssérénitarn

# LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

# Les missions du RPE:

Lieu d'information, de rencontre et d'échanges sur l'accueil du jeune enfant, le Relais Petite Enfance (RPE), est un service de proximité destiné aux parents employeurs ou en recherche de mode de garde, aux assistants maternels et aux gardes d'enfant à domicile.

# L'information et l'accompagnement des familles :

- Informer les familles sur l'ensemble des offres d'accueil du territoire :
- Informer sur le coût des modes d'accueil, les aides et les démarches à effectuer:
- Favoriser la mise en relation entre les parents et les assistants maternels :
- Accompagner les parents dans l'appropriation du rôle de particulier employeur;
- Valoriser monenfant.fr.

# L'information et l'accompagnement des professionnels :

- Informer les professionnels ;
- Proposer des temps d'échanges et d'écoute ;
- Organiser des ateliers d'éveil, ayant pour but de faciliter la socialisation des enfants accueillis par les assistants maternels et gardes à domicile;
- Accompagner le parcours de formation continue ;
- Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels ;
- Promouvoir le métier d'assistant maternel.

# **Les Assistants Maternels:**

Les Assistants Maternels sont des professionnels de la petite enfance, qui accueillent des enfants mineurs à leur domicile ou dans une Maison d'Assistants Maternels (MAM).

Ce sont des professionnels agréés par le Conseil Départemental et qui ont suivi une formation professionnelle, organisée également par le Conseil Départemental.

Pour financer le salaire de l'assistant maternel, vous pouvez prétendre à des allocations et une déduction fiscale.

Vous pouvez contacter le RPE pour avoir accès à la liste des professionnels en activité sur le territoire.

# Garde à domicile :

La garde à domicile est assurée par un professionnel à votre domicile. Vous pouvez faire appel à un prestataire de service comme SÉRÉNITARN qui peut faire intervenir à votre domicile ses salariés, où embaucher directement une garde à domicile en établissant un contrat de travail. (SÉRÉNITARN peut également vous accompagner dans ces démarches).

La garde à domicile peut également être partagée avec une autre famille. Les enfants des deux foyers sont gardés en même temps, dans le domicile de l'un des employeurs, ou en alternance dans chaque domicile, une semaine sur deux.

Pour financer le salaire d'une garde à domicile, vous pouvez prétendre à des allocations et une déduction fiscale.

# STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF

# **AIGUEFONDE:**

# Les bambins d'Autan

(Crèche associative)

Accueil de 14 enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 19A rue des Clémentines 81200 AIGUEFONDE



# **AUSSILLON:**

#### Les Jeunes Pousses

(structure municipale)
Accueil de 25 enfants de 2
mois 1/2 à 4 ans, du lundi au
vendredi de 7h30 à 18h15
Place des marronniers
81200 AUSSILLON

09.84.06.01.19

multiaccueilaussillon@loisireduc.org

# **MAZAMET:**

# Centre Multi Accueil Jeann Mazel

# (structure municipale)

Accueil de 35 enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 Rue Emile ESCUDIER 81200 MAZAMET © 05.63.61.13.88

(Q)

cmamazel@ville-mazamet.com

# Centre Multi Accueil de la Lauze

# (structure municipale)

Accueil de 17 enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans, du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15 2 impasse des chênes 81200 MAZAMET

05.63.98.97.36



cmalauze@ville-mazamet.com